



Recours en cas de refus de changement des statut

Par **morkoff**, le **28/11/2009** à **09:43**

Bonjour,rnrnVoici mon histoire et ma demande de vos conseils. Je suis en France depuis 2004, tant qu'étudiante étrangère. J'ai eu mon diplôme, j'ai BAC+3 , licence pro "hôtellerie et tourisme", je travaille à Paris dans les hôtels depuis 2006, depuis 2008 je travaille dans mon hôtel où il y a un mois mon employeur a décidé de m'embaucher en CDI, temps plein.rnJ'ai envoyé tout le dossier " changement de statut" avant la fin de mon titre de séjour "étudiant" en AR, aujourd'hui mon employeur a reçu un avis défavorable. rnJ'ai le droit de faire un recours hiérarchique et un recours contentieux pendant deux mois qui suivent. Savez vous les rédiger? rnMon récépissé est valable jusqu'au Janvier 2010. rnrnEst-ce que quelqu'un d'entre vous a vécu ça? Est-ce que vous avez déjà fait ce genre de recours? Pensez-vous que ça servira à qq choses? rnAuriez-vous de conseils à me donner? ou alors c'est fini...?! dois-je retourner dans mon pays...? rnrnmerci d'avance pour vos réponses et votre soutien!

Par **chris_ldv**, le **01/12/2009** à **16:18**

Bonjour,rnrnSi en justifiant d'un travail et d'un logement votre demande a été refusée il serait surprenant qu'elle soit acceptée à l'issue d'un recours si aucune modification n'est intervenue dans votre situation personnelle.rnrnSi vous ne disposez pas d'un titre de séjour valide vous avez intérêt à préparer votre retour dans votre pays d'origine au regard du durcissement des mesures pour les étrangers en situation irrégulière en France.rnrnCordialement,